

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

MOTION M03_2017

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	57
Votants	69
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 septembre 2017

LE 28 septembre 2017, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A FRANCE 3 PERIGORD

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, CIPIERE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, HERBRETEAU, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, LEON, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, ~~LEZARD~~, COURNIL, GARRIGUE, TESTUT, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, FRADON, LACOSTE, PUYRIGAUD, COUDERC, DUNOYER, GIRADEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LOURD, GRELLETY, RATIER, USCAIN, COLBAC, LE ROUX.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
Mme SALINIER	Pouvoir à	M. SUBERBERE
M. COURNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. CACAN
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. AUDI
M. GIRADEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. LEGAY
M. LE ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A FRANCE 3 PERIGORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20171002-M032017-DE

Considérant la motion suivante :

Depuis 2003, la locale de France 3 Périgord, informe les habitants sur la vie économique, sociale, politique, agricole, culturelle et sportive de la Dordogne, complétant un réseau constitué de 16 locales en France.

« De près, on se comprend mieux » indique son slogan. C'est ce que la rédaction composée de 11 salariés s'emploie à faire chaque jour avec ses 7 minutes d'informations locales à 19h15 constituées de reportages, d'interviews, de décryptages, d'analyses, d'explications permettant via l'application d'être regardés bien au-delà des frontières départementales.

Indispensable voix de la Dordogne et de son dynamisme, France 3 Périgords s'est imposée comme un média essentiel à la vitalité de notre territoire, de nos villages. Cette locale de service public, synonyme d'information de proximité, de qualité, constitue le rouage indispensable de la démocratie.

La fermeture annoncée en 2018 de France 3 Périgords signifie donc forcément l'affaiblissement de la qualité et de la diversité de l'information en Dordogne (780 sujets Périgord en moins sur l'année).

Dans notre société où tout évolue de plus en plus vite, face à l'effervescence d'Internet et du « *tous journalistes* » les médias qui mettent tout en œuvre avec passion et conviction pour ne jamais faire vaciller de leur piédestal les faits, sont indispensables pour comprendre. Ils sont absolument nécessaires pour que démocratie vivante rime et corresponde avec esprit citoyen éveillé, éclairé, pour que tous, nous puissions continuer à nous interroger, à nous faire réagir.

Preuve de l'attachement de nos concitoyens à la chaîne France 3 Périgords, en quelques jours, la pétition en ligne pour la soutenir a recueilli plus de 5500 signatures, témoignant d'une solidarité sans faille.

En ces temps de grand débat sur la fracture territoriale et la cohésion de la nation, il ne faudrait pas que les territoires dont on peut penser qu'ils sont déjà périphériques, soient de plus rendus invisibles.

Les élus du Grand Périgueux adressent leur soutien aux équipes locales de France 3 et demandent à France Télévision, ainsi qu'aux représentants de l'Etat siégeant au conseil d'administration de cette société publique, de revenir sur leur décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

- d'adopter la motion telle que présentée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Périgueux, le

02 OCT. 2017

Le Président
Jacques AUZOU